Nouveau vent contre un projet en Corrèze : avis défavorable pour les 10 éoliennes en Xaintrie

Lundi 25 mars 2019 à 19:48 -Par Nicolas Blanzat, France Bleu Limousin

Après un mois d'enquête publique, la commission vient de rendre son rapport au sujet du projet éolien du Deyroux, dans le sud de la Corrèze. Elle émet un avis défavorable pour la construction de dix éoliennes en Xaintrie, sur le territoire de trois communes.



La commission d'enquête émet un avis défavorable pour l'implantation de dix éoliennes en Xaintrie (photo d'illustration) © Maxppp -

Camps-Saint-Mathurin-Léobazel, France

Un mois, pile, après l'avis défavorable rendu après enquête publique pour un projet de <u>six éoliennes dans les Monédières</u>, en Corrèze, c'est cette fois **le projet de dix éoliennes en Xaintrie** qui fait l'objet d'un avis défavorable, toujours en Corrèze. La commission d'enquête vient de remettre son rapport au préfet après avoir épluché les **442 contributions** au sujet de l'implantation de sept mâts à Camps - Saint-Mathurin, deux à Sexcles et un à Mercoeur. A sa lecture, **l'avis est très défavorable et même sévère** en de nombreux points.

L'impression que le projet du Deyroux " a été imposé contre son gré à la *population* " dit la commission, elle déplore qu'aucune des trois communes n'a mené de campagne de communication " *qui aurait permis de lever de tr*ès nombreuses interrogations et doutes ". Sur le fond, le dossier, né en 2010 mais revu depuis, n'a pas fait, selon elle, " l'objet de concertation suffisante " alors que la taille des éoliennes est passée de 150 à 200m de haut. Le projet apparaît, à certains égards, comme fait à la va vite puisque les mesures de vent pour le justifier n'ont pas été versées au dossier, et la distance de sécurité avec une ligne très haute tension existante pose question aux yeux de la commission. Ce que conteste Eolfi qui, par la voix de la cheffe de projet Mélanie Georgevitch, explique à France Bleu Limousin que ces pièces sont bien présentes "_dans l'étude d'impact remise pour l'instruction_. Avec une vitesse moyenne du vent de 5,1m/s à 80 mètres de haut et un maximum de 23 m/s. Par ailleurs, la largeur de la ligne haute tension a bien été prise en compte, nous avions mandaté pour cela des géomètres ".

"Le doute s'installe sur la rentabilité"

Le dispositif d'effarouchement pour assurer la protection des oiseaux peut "aggraver les nuisances sonores ponctuellement" pour les riverains poursuit la commission dans son rapport, elle relève " qu'aucune mesure " n'a été faite en hiver quand les arbres n'ont plus de feuilles pour atténuer le bruit. Un bruit qui pourrait dépasser les seuils autorisés " selon la vitesse et la direction des vents " et entraînerait alors " un bridage " des éoliennes " et même l'arrêt ". " Le doute s'installe sur la rentabilité " continue la commission, " si ce n'est pour le promoteur de bénéficier de l'effet d'aubaine que constitue le prix de rachat très avantageux concédé par EDF au détriment des usagers ". Ces dix éoliennes auraient ainsi un apport financier " faible par rapport au risque de désaffection touristique " . " On ne serait pas allé au bout du projet s'il n'était pas rentable " rétorque Mélanie Georgevitch. Reste que la commission d'enquête considère " que ce projet aurait un impact non négligeable sur les paysages (particulièrement le bourg et l'église classée Saint-Mathurin) et induirait une transformation profonde l'environnement visuel " du plateau de la Xaintrie, entaillé de gorges.

" Depuis les vallées de la Cère, la Maronne et de la Dordogne, il n'y aucune visibilité sur les mâts " rétorque la cheffe de projet pour Eolfi.

Camps, Sexcles et la communauté de communes prennent position contre

Mais, comme souvent en matière d'éolien, le sujet fait polémique. Appelé à prendre position sur le sujet, le conseil départemental de Corrèze ne l'a jamais fait. En revanche, la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne, à laquelle appartiennent les trois communes concernées par le projet éolien, a voté contre. Ce qu'ont aussi fait les deux conseils municipaux de Sexcles et Camps - Saint-Mathurin eux-mêmes... alors que ces deux communes étaient à l'origine du projet. " Nous avons eu des pressions énormes peu de temps avant de prendre la délibération, c'est peut-être ce qui a conduit à cette décision " indique Jean Pestourie à France Bleu Limousin. " Je reconnais, et c'est peut-être de ma faute, que nous aurions dû organiser un référendum " poursuit le maire de Camps, " c'est monsieur le Préfet qui décidera. Il est vrai qu'il y a une énorme levée de boucliers dans la population. Peut-être n'avons nous pas suffisamment informé sur le projet ? " s'interroge-t-il. " Mais_il faudra, un jour ou l'autre, un débat national pour savoir si on veut sortir du nucléaire en France, ou non, et par quels moyens on en sort. C'est pour ça que j'avais initié ce projet parce que je le croyais... peut-être qu'il est mauvais. Et la décision de la population se respecte aussi ". Pour ce qui est de l'impact paysager, l'architecte des bâtiments de France n'a pas, non plus, rendu réponse. Cet avis défavorable de la commission d'enquête ne signe pas forcément la mort du projet. Une étude de la Dreal sera rendue prochainement et la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) sera consultée pour un autre avis. Le préfet de la Corrèze rendra réponse en fonction de tout cela.